

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**  
**Séance du 28 mai 2018**

---

Délibération n° 2018 – 28/05/2018 – 7

*Mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière ITRF catégorie B*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Comité technique rendu en sa séance du 14 mai 2018

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 28 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention :**

**la mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière ITRF catégorie B, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.**

Dijon, le 29 mai 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : RIFSEEP – Catégorie B – filière ITRF - Répartition des postes dans les groupes de fonction*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Répartition des postes dans les groupes de fonction

**INDEMNITE LIEE AU GRADE**

Postes occupés par agents titulaires au 15/04/2018		Taux IFSE actuellement versé [montant égal à ex-PPRS (selon grade)]		IFSE
Grade	Nombre d'agents concernés	Montant mensuel	Montant annuel	Montant plancher réglementaire
TECH CN	65	358,42	4301,04	1650
TECH CS	20	358,42	4301,04	1750
TECH CE	28	362,74	4352,88	1850
TECH CN logés	1	358,42	4301,04	1650
TECH CS logés	1	358,42	4301,04	1750
TECH CE logés	0	362,74	4352,88	1850

  

<b>TOTAL POSTES</b>	<b>132</b>
<b>dont</b>	
POSTE GELE	1
POSTES VACANTS	4
CONTRACTUELS	12
TITULAIRES	115

**INDEMNITE LIEE AU POSTE ET A SON CLASSEMENT DANS UN GROUPE DE FONCTION**

MONTANT IFSE SUITE A REPARTITION DANS GROUPE DE FONCTION										garantie indemnitaire (si montant annuel > plafond réglementaire)	observations
	groupe de fonction	postes cotés (hormis 1 poste gelé)	répartition des agents par ex-grade	dont bénéficiaires PFI	montant plancher MESRI	plafond	IFSE annuelle (alignement filière AENES)	IFSE mensuelle (alignement filière AENES)			
TECH (3 grades)	groupe 1	6	3 CE 3 CN	0	3 320	16 720	4615,70	384,64			
	groupe 2	20	9 CE 4 CS 7 CN	0	3 200	14 960	4457,64	371,47			
	groupe 3	103	16 CE 16 CS 71 CN	4 CE 4 CS 4 CN	3 020	13 200	4301,04	358,42		Tech CE : indemnité actuelle > SAENES => maintien à 362,74€	
TECH (3 grades) logés	groupe 1	0		0	3 320	10 870	4615,70	384,64			
	groupe 2	1	1 CS	0	3 200	9 725	4457,64	371,47			
	groupe 3	1	1 CN	0	3 020	8 580	4301,04	358,42			

↓

nombre d'agents concernés par la PFI							Proposition après intégration	
Catégorie	ex-grade	Nbre	Montant mensuel (hors proratisation / quotité tps travail)	Montant annuel	Type prime	Observations	Proposition PFI	Montant annuel
B	TECH CN	4	327,79€ : 2 230,56€ : 1 347,23€ : 1	3933,48€ 2766,72€ 4166,76€	Analyste Analyste Pr. pupitreur	groupe 3	Analyste 328€ : 3 Pr. Pupitr. 348€ : 1	3936€ 4176€
	TECH CS	4	327,79€ : 3 347,23€ : 1	3933,48€ 4166,76€	Analyste Pr. pupitreur	groupe 3	Analyste 328€ : 3 Pr. Pupitr. 348€ : 1	3936€ 4176€
	TECH CE	4	327,79€ : 3 347,23€ : 1	3993,48€ 4166,76€	Analyste Pr. pupitreur	groupe 3	Analyste 328€ : 3 Pr. Pupitr. 348€ : 1	3936€ 4176€